

PARLEMENT DES ENFANTS 2024-2025

PROPOSITION DE LOI

Portant sur la protection de la biodiversité marine dans les eaux territoriales françaises, de l'Hexagone et des outremer

Rédigée par les élèves de la classe de 605 du collège Henry de Montherlant de NEUILLY-EN-THELLE (Oise)

EXPOSE DES MOTIFS

Nous, élèves de la classe de 605 du collège Henry de Montherlant de Neuilly-en-Thelle, trouvons que les océans doivent être protégés car ils occupent 70% de la surface de la Terre et qu'ils contribuent à rendre la planète habitable. Les océans sont de plus en plus chauds et acides, ce qui a un impact sur la biodiversité.

Il y a trop de déchets plastiques dans les océans, ce qui a même créé un septième continent dans l'océan Pacifique. Ce continent plastique est d'ailleurs de plus en plus gros. Ces déchets sont d'ailleurs une menace pour les animaux marins, qui peuvent être emprisonnés dans le septième continent.

Certains animaux, comme les tortues, confondent des déchets plastiques (comme les sacs) avec des méduses et les mangent.

75% des déchets viennent des terres, 15% de la mer et 5% des marées noires : le pétrole pollue donc beaucoup moins que nous, les hommes. Les pétroliers passent de plus en plus par les pôles, ils cassent les glaces et fragilisent l'habitat de certaines espèces déjà en voie de disparition.

Des déchets français, envoyés en Chine et en Inde pour être recyclés, finissent dans l'océan car ils ne sont finalement pas transformés. Il y a déjà 24 milliards de petites particules plastiques dans les océans.

Bientôt, si on ne fait rien, il y aura plus de déchets dans les océans que de poissons.

Il est important de protéger les océans car les animaux marins ont le droit de vivre ; ce sont des êtres vivants. Les pratiques humaines déstabilisent ces animaux, comme les hélices de bateaux qui perturbent certaines espèces fragiles. Parmi elles, les dauphins sont pêchés pour de mauvaises raisons.

Certains animaux sont également en stress à cause du bruit des bateaux, ils sont perturbés, ce qui les empêche de se reproduire et de communiquer. D'autres sont désorientés et peuvent s'échouer sur les côtes.

Il est très important de sauver les coraux car ils servent de refuge aux animaux marins et de nourriture ; s'ils disparaissent, la biodiversité va forcément se réduire. En 100 ans, 25% des coraux ont déjà disparu, 50% sont en stress et il ne reste que 25% en bon état.

L'eau plus chaude et plus acide est une menace pour les coraux, qui blanchissent et meurent. Les tempêtes de plus en plus fréquentes sont aussi une cause de leur disparition.

Les coraux font partie des plus vieux êtres vivants sur Terre et dans les mers ; si on ne fait rien contre le changement climatique, il n'y en aura bientôt plus.

La surpêche est aussi un problème : les poissons sont trop pêchés, le gaspillage alimentaire des hommes en est une conséquence. Il faudrait arrêter de pêcher aussi les crevettes car une partie d'entre elles finit à la poubelle.

Certains animaux sont coincés dans les filets de pêche, comme les crabes d'eau et les tortues, sans que les hommes ne le veuillent. Mais, il faut quand même essayer de résoudre ce problème.

On risque de manger moins de poissons à l'avenir, car il y en a de moins en moins dans les océans.

Après avoir mené des recherches, rencontré le député de notre circonscription et écouté des témoignages en ligne, nous avons rédigé une liste de propositions qui ont été soumises au vote de tous les élèves de 6^{ème} de notre établissement.

A l'issue de ce sondage, nous avons rediscuté des propositions arrivées en tête et avons retenu quatre idées présentées en page suivante.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Une journée de la biodiversité marine est créée, chaque année, le 22 mai (journée internationale de la diversité biologique de l'ONU).

Elle est organisée par les enseignants de toutes les disciplines du CP à la classe de 3^{ème}.

Article 2

Les crèmes solaires contenant des micro-plastiques sont interdites à la fabrication et à la vente à partir du 1^{er} janvier 2026.

D'ici là, les fabricants ne doivent produire que des crèmes solaires non polluantes.

Article 3

L'État prévoit, chaque année, un budget pour financer les associations qui replantent des coraux, dans les territoires d'outre-mer.

Article 4

La pêche des espèces marines protégées et/ou en voie de disparition est interdite à partir du 1^{er} janvier 2026.

L'achat et la vente de ces mêmes espèces aux autres pays est également interdite.